



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 28-avr.-2016

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 81343
Nom du produit 133AR ANTI-SEIZE LUBRICANT 1OZ

Contient oxyde-de-calcium, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur

ITW Permatex
10 Columbus Blvd.
Hartford, CT 06106 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(877) 376-2839

Adresse e-mail

mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3 - (H301)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient oxyde-de-calcium, distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Autres informations

- La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO) mesuré selon la méthode IP 346. La présente note n'est applicable qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, reprises à l'Annexe I

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	REACH Registration Number
distillats naphténiq lourds (pétrole), hydrotraités	265-155-0	64742-52-5	40-60	Carc.Cat.2; R45	Carc. 1B (H350)	Aucune donnée disponible
aluminium	231-072-3	7429-90-5	<10	F; R15-17	Pyr. Sol. 1 (H250) Water-react. 2 (H261)	Aucune donnée disponible
Huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	265-176-5	64742-71-8	5.3	Carc.Cat.2; R45	Carc. 1B (H350)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases R : voir section 16**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver au savon et à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Huile de paraffine.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin**

Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver soigneusement après toute manipulation.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides, Bases, Amines

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Lubrifiant.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
aluminium 7429-90-5	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
aluminium 7429-90-5	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
aluminium 7429-90-5	TWA: 10 mg/m ³ STEL 20 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ TWA: 1.2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
aluminium 7429-90-5	-	60	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Pâte	
Aspect	Argent	
Odeur	Pétrole	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition		
Point d'éclair	> 93 °C / > 200 °F	Test en vase clos Tag Closed Cup
Taux d'évaporation	< 1	Acétate de butyle = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	<5 mm Hg	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.17	
Hydrosolubilité	Négligeable	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	0
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts
Acides
Bases
Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 634.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

99.10265 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.
73.4381 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.
99.10265 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.
99.10265 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).
99.10265 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).
99.10265 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Carc. 1B
Huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Effets sur certains organes cibles	Système cardio-vasculaire (SCV), Yeux, Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration:	Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	-	5000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser le récipient.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Aucune donnée disponible
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5	
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 N° d'urgence	Sans objet

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	Aucune information disponible

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code de classification	Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Aucun(e)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucune information disponible
14.7 Code ERG	Sans objet

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
aluminium 7429-90-5	RG 32 RG 16, RG 16bis	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-52-5	Use restricted. See item 28.	
Huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique - 64742-71-8	Use restricted. See item 28.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Aucune information disponible

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H350 - Peut provoquer le cancer par ingestion

H250 - S'enflamme spontanément au contact de l'air

H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 28-avr.-2016

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité